



**COMMUNIQUE DE PRESSE**  
23.05.11

### **Réforme de la Protection Juridique des Majeurs : Quelles avancées ? Quelles améliorations apporter ?**

Les 4 principales fédérations se mobilisent pour un grand rendez-vous en février 2012. Trois ans après l'entrée en vigueur de la réforme de du 5 mars 2007, la CNAPE<sup>1</sup>, la FNAT<sup>2</sup>, l'UNAF<sup>3</sup> et l'Unapei<sup>4</sup> organisent les Assises Nationales, les 9 et 10 février 2012, afin d'en dresser un bilan approfondi et d'envisager ses perspectives d'évolution.

La réforme a apporté des avancées majeures en termes de droits des personnes protégées et de professionnalisation du secteur. Cependant elle se heurte à des difficultés d'application.

Les quatre fédérations souhaitent, lors de cet évènement, ouvrir le débat : L'esprit de la loi est-il respecté ? La réforme est-elle aboutie ? Ne nécessite-elle pas des adaptations ?

Des experts issus d'horizons divers (justice, philosophie, sociologie, psychologie, médecine, économie...) sont invités à débattre des avancées de la réforme et échanger sur les pratiques.

Rendez vous est donc donné les 9 et 10 février 2012 à la Maison de la Chimie, à Paris, pour les Assises Nationales de la Protection des Majeurs. Un évènement à ne pas manquer !

Acteurs incontournables dans le secteur de la protection juridique des majeurs, nos quatre fédérations représentent actuellement :

- 330 000 mesures de protection confiées à nos services mandataires judiciaires à la protection des majeurs,
- Environ 12 000 professionnels exerçant au sein de ces services mandataires,
- Plus de 250 services mandataires à la protection juridique des majeurs.

**1 Convention Nationale des Associations de Protection de l'Enfant**

**2 Fédération Nationale des Associations Tutélaires**

**3 Union Nationale des Associations Familiales**

**4 Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis**

Contact : UDAF87 - Caroline Reymond : 05.55.10.53.58

[creymond@udaf87.asso.fr](mailto:creymond@udaf87.asso.fr)

**L'Union Départementale des Associations Familiales** est l'institution chargée de promouvoir, défendre et représenter les intérêts de l'ensemble des familles vivant sur le territoire français, quelles que soient leurs croyances ou leur appartenance politique.